

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Condamné à 5 ans de réclusion pour vol qualifié

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LA FIXATION faite par le Ministère public - quant aux véritables moyens qu'entendait utiliser au Gabon Sieur Baba Ali pour s'enrichir - était tout, sauf fortuite. Venu au Gabon, par le biais d'une de ses relations, afin de " faire fortune ", comme il l'a déclaré à la barre de la session criminelle, ce Camerounais, mécanicien de profession, avait commencé à voir ses affaires prospérer. " Oui, Madame le président, le métier de garagiste rapporte beaucoup à Libreville, et même à Bitam où je m'étais d'abord installé, ça marchait ".

L'insistance du procureur général sur le caractère des méthodes mises en œuvre pour parvenir à ses fins suffisait pour comprendre la raison de la présence dans le box de Baba, où il était poursuivi pour " vol qualifié et vol aggravé ". Mais, lui n'en avait cure. Invariablement, il répondait au président de la Cour criminelle qu'en arrivant au Gabon, son objectif était de faire fortune à partir de la mécanique, et rien que par elle.

Pourtant, le 18 septembre 2014, au quartier Nkembo, il est poursuivi, avant d'être arrêté par une meute de personnes, suite à un vol qu'il vient de perpétrer dans un domicile. Ce jour-là, selon l'une de ses victimes, Sangaré Lancine, alors qu'il se détend sur la natte attendant d'aller prendre un bain, il voit la porte de sa chambre s'ouvrir brutalement. La personne qui y entre lui intime l'ordre de lui donner de l'argent. Pour toute réponse et un peu effrayé, il lui tendra un billet de 10 000 francs et son téléphone, ajoutant : " C'est tout ce que j'ai... ".

Mais, l'homme ne veut pas se satisfaire de si peu, et insiste cette fois en menaçant sa proie de la pendre à l'aide de son drap. Et comme pour passer à l'action, il tente effectivement de l'envelopper dans le tissu.

Comme Sangaré Lancine ne se laisse pas faire, une bagarre éclate entre les deux hommes. C'est à ce moment que l'agresseur sort un couteau pour l'enfoncer dans le corps de son adversaire. En cherchant à parer les coups, Sangaré Lancine se blesse grièvement.

Sur ces entrefaites arrive opportunément son frère, Judaël Mbourounou, qui ne se doute pas qu'un intrus se trouve aux prises avec son frangin. À la vue de ce dernier, Baba Ali prend la fuite. Et aux cris de " Au voleur, au voleur ", les passants et les voisins accourent et le prennent en chasse. Il est arrêté, et avant d'être conduit à la police, on lui fait passer un " vilain quart d'heure ".

Comme lors des enquêtes préliminaires, Baba Ali ne s'est pas débiné devant la Cour en essayant de mener la juridiction en bateau. Bien au contraire, il a collaboré, expliquant par le menu les choses telles qu'elles se sont passées. Et le ministère de revenir sur son antienne : " Est-ce de cette manière que tu es venu faire fortune au Ga-



Baba Ali devant la barre répondant du crime de vol aggravé.

bon ? ". Cette fois, silence de l'accusé, comme reconnaissant qu'il s'était lourdement fourvoyé en empruntant cette autre voie. Lors de ses réquisitions, Steeve Ndong Essame Ndong, représentant le Ministère public, a

sollicité que la Cour reconnaisse l'accusé coupable des crimes de vol aggravé, et qu'il soit condamné à 10 ans d'emprisonnement. Au terme des délibérations, la Cour a condamné Baba Ali à 5 ans de réclusion

criminelle. Peine assortie de 10 ans d'interdiction de séjour au Gabon.

La peine ayant été couverte par la détention préventive, il a été libéré et expulsé immédiatement vers son pays

La session foraine de Lambaréné ouverte

Esaïe NDILOROU
Lambaréné/Gabon

Le premier président de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Alex Mombo, a ouvert, dernièrement, la première session criminelle foraine de Lambaréné pour l'année 2020. Dans la salle d'apparat du tribunal de première instance de cette ville, en présence du procureur général près de ladite juridiction, Apollinaire Ndziengui.

Au cours de la cérémonie, des conseils ont été prodigués aux jurés non professionnels : " Votre travail n'est pas à négliger, a insisté le président Mombo. Vous allez prêter serment avant d'exer-

cer votre rôle de juges, à côté de nous les juges professionnels du droit. Retenez que tout ce que vous allez entendre et remarquer ne sortira pas de votre bouche durant toute votre existence. Cet engagement solennel vous donne le droit de réserve et de confidentialité. Nous, professionnels du droit, rendons la justice au nom du peuple gabonais. Votre contribution va dans ce sens. " Ensuite, il a lu le serment et à l'appel du nom de chaque assesseur, l'intéressé s'est présenté devant la barre, la main droite levée pour dire : " je le jure. "

La prestation de serment finie, le procureur général a donné les contours du travail qui attend les jurés non professionnels. La ses-



Les magistrats à l'ouverture de la session criminelle foraine.

sion criminelle foraine de Lambaréné a dans son rôle 13 affaires. Soit 8 viols sur mineurs de moins de 15 ans, un incendie volontaire, une tentative d'assassinat,

un meurtre, un vol aggravé et un assassinat.

La juridiction de Lambaréné relève de la compétence de la Cour d'appel judiciaire de Libreville.